



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DE L'ARRÊTE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N°BENV2017136-001 DU 16 MAI 2017

VU le code de l'environnement, et notamment le livre V - Titre I relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et le livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement dans sa dernière version du 15 juin 2016,

VU la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil européen du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

VU l'arrêté ministériel du 3 avril 2000 relatif à l'industrie papetière,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie adopté le 5 novembre 2015,

VU l'arrêté préfectoral n°04-4031 du 8 octobre 2004 portant sur l'autorisation d'exploiter sur la commune de Nogent-sur-Seine une unité de production de papier pour ondulé par la société Les Papeteries de Champagne (Groupe Emin-Leydier),

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°05-0382 du 4 février 2005 portant sur l'utilisation de sources radioactives selon la rubrique 1720 (abrogée),

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°05-3901 du 27 septembre 2005 portant sur l'abrogation du chapitre 8.1 de l'arrêté préfectoral n°04-4031,

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°06-4691 du 9 novembre 2006 portant sur la révision des articles 9.2.4 et 9.3.2 de l'arrêté préfectoral n°04-4031,

VU l'arrêté préfectoral n°10-2017 du 29 juin 2010 portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique,

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°2014210-0009 du 29 juillet 2014 portant sur la constitution de garanties financières,

VU le dossier de réexamen reçu par l'inspection de l'environnement en date du 23 octobre 2015,

VU les compléments apportés à ce dossier par les courriels du 10 décembre 2015, du 25 février 2016 et du 19 septembre 2016,

VU les réponses aux constats de l'inspection de l'environnement lors de la visite d'inspection du 19 novembre 2015 reçues le 13 avril 2016,

VU le rapport de l'inspection de l'environnement en date du 24 février 2017,

VU l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques dans sa séance du 13 avril 2017,

CONSIDERANT que les activités exercées sont de nature à porter atteinte aux intérêts à protéger mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement susvisé et qu'il convient en conséquence de prévoir des mesures adaptées destinées à les prévenir ou empêcher ces effets,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral,

CONSIDERANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation doivent tenir compte, d'une part, de l'efficacité des techniques disponibles et de leur économie ainsi que du respect des niveaux d'émission associés aux meilleures techniques disponibles, et d'autre part, de la qualité, de la vocation et de l'utilisation des milieux environnants, ainsi que de la gestion équilibrée de la ressource en eau,

CONSIDERANT la qualité, la vocation et l'utilisation des milieux environnants,

CONSIDERANT que le dossier de réexamen des conditions d'exploiter, les réponses fournies et les compléments apportés forment un ensemble complet qui permet de définir les prescriptions assurant la protection des intérêts à protéger mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement,

La société Emin Leydier, ci-après dénommée l'exploitant, dont le siège social est situé 8 cours de Verdun – BP 3004 – 01103 Oyonnax Cedex, est autorisée sous réserve des prescriptions du présent arrêté, à poursuivre l'exploitation sur le territoire de la commune de Nogent sur Seine, Zone industrielle Les Guignons – 3 cours Baron Thénard – 10400 Nogent sur Seine, les installations détaillées dans les articles suivants.

ARRETE

TITRE 1 – PORTEE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS GENERALES	2
CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'AUTORISATION	2
Article 1.1.1. Exploitant titulaire de l'autorisation	2
Article 1.1.2. Remplacement et abrogation des actes antérieurs	3
CHAPITRE 1.2. NATURE DES INSTALLATIONS	3
Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées	3
Article 1.2.2. Liste des installations concernées par la directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite directive IED	7
Article 1.2.3. Installations non visées par la nomenclature des installations classées ou soumises à déclaration	7

Article 1.2.4. Situation de l'établissement	7
CHAPITRE 1.3. CONFORMITE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION	7
Article 1.3.1. Conformité	7
CHAPITRE 1.4. DUREE DE L'AUTORISATION	7
Article 1.4.1. Durée de l'autorisation	7
CHAPITRE 1.5. GARANTIES FINANCIÈRES	8
Article 1.5.1. Objet des garanties financières	8
Article 1.5.2. Montant des garanties financières	8
Article 1.5.3. Etablissement des garanties financières	8
Article 1.5.4. Renouvellement des garanties financières	8
Article 1.5.5. Actualisation des garanties financières	8
Article 1.5.6. Modification du montant des garanties financières	9
Article 1.5.7. Absence de garanties financières	9
Article 1.5.8. Appel des garanties financières	9
Article 1.5.9. Levée de l'obligation de garanties financières	10
CHAPITRE 1.6. MODIFICATIONS ET CESSATION D'ACTIVITE	10
Article 1.6.1. Porter à connaissance	10
Article 1.6.2. Mise à jour des études d'impact et de dangers	10
Article 1.6.3. Équipements abandonnés	10
Article 1.6.4. Transfert sur un autre emplacement	10
Article 1.6.5. Changement d'exploitant	10
Article 1.6.6. Cessation d'activité	11
Article 1.6.7. Remise en état	11
CHAPITRE 1.7. REGLEMENTATION	11
Article 1.7.1. Réglementation applicable	11
Article 1.7.2. Respect des autres législations et réglementations	12
TITRE II – GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT	13
CHAPITRE 2.1. EXPLOITATION DES INSTALLATIONS	13
Article 2.1.1. Objectifs généraux	13
Article 2.1.2. Consignes d'exploitation	13
CHAPITRE 2.2. RESERVES DE PRODUITS OU MATIERES CONSOMMABLES	13
Article 2.2.1. Réserves de produits	13
CHAPITRE 2.3. INTEGRATION DANS LE PAYSAGE	13
Article 2.3.1. Propreté	13
Article 2.3.2. Esthétique	13

CHAPITRE 2.4. DANGER OU NUISANCE NON PREVENUS	14
Article 2.4.1. Danger ou nuisance non prévenus	14
CHAPITRE 2.5. INCIDENTS OU ACCIDENTS	14
Article 2.5.1. Déclaration et rapport	14
CHAPITRE 2.6. DOCUMENTS TENUS A LA DISPOSITION DE L'INSPECTION	14
Article 2.6.1. Documents tenus à la disposition de l'inspection	14
TITRE III – PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	15
CHAPITRE 3.1. CONCEPTION DES INSTALLATIONS	15
Article 3.1.1. Dispositions générales	15
Article 3.1.2. Pollutions accidentelles	15
Article 3.1.3. Odeurs	15
Article 3.1.4. Voies de circulation	16
Article 3.1.5. Émissions et envols de poussières	16
CHAPITRE 3.2. CONDITIONS DE REJET	17
Article 3.2.1. Dispositions générales	17
Article 3.2.2. Conduits et installations raccordées	18
Article 3.2.3. Conditions générales de rejet	18
Article 3.2.4. Valeurs limites des concentrations dans les rejets atmosphériques	18
Article 3.2.5. Valeurs limites des flux de polluants rejetés	19
TITRE IV – PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	19
Article 4. Compatibilité avec les objectifs de qualité du milieu	19
CHAPITRE 4.1. Prélèvement et consommation d'eau	19
Article 4.1.1. Origine des approvisionnements en eau	19
Article 4.1.2. Conception et exploitation des ouvrages et installations de prélèvement d'eaux	20
Article 4.1.3. Mise en service et cessation d'utilisation d'un forage en nappe	21
Article 4.1.4. Protection des réseaux d'eau potable et des milieux de prélèvement	21
CHAPITRE 4.2. COLLECTE DES EFFLUENTS LIQUIDES	21
Article 4.2.1. Dispositions générales	21
Article 4.2.2. Plan des réseaux	21
Article 4.2.3. Entretien et surveillance	22
Article 4.2.4. Protection des réseaux internes à l'établissement	22
Article 4.2.5. Protection contre des risques spécifiques	22
Article 4.2.6. Isolement avec les milieux	22

CHAPITRE 4.3. TYPES D'EFFLUENTS, LEURS OUVRAGES D'EPURATION ET LEURS CARACTERISTIQUES DE REJET AU MILIEU	22
Article 4.3.1. Identification des effluents	22
Article 4.3.2. Collecte des effluents	23
Article 4.3.3. Gestion des ouvrages : conception, dysfonctionnement	23
Article 4.3.4. Entretien et conduite des installations de traitement	23
Article 4.3.5. Localisation des points de rejet visés par le présent arrêté	24
Article 4.3.6. Conception, aménagement et équipement des ouvrages de rejet	27
Article 4.3.6.1. Conception	27
Article 4.3.6.2. Aménagement	27
Article 4.3.6.2.1. Aménagement des points de prélèvements	27
Article 4.3.6.2.2. Section de mesure	27
Article 4.3.6.3. Equipements	28
Article 4.3.7. Caractéristiques générales du rejet n°30	28
Article 4.3.8. Gestion des eaux polluées et des eaux résiduaires interne à l'établissement	28
Article 4.3.9. Valeurs limites d'émission des eaux résiduaires après épuration	28
Article 4.3.10. Valeurs limites d'émission des eaux domestiques	30
Article 4.3.11. Valeurs limites d'émission des eaux de refroidissement	30
Article 4.3.12. Valeurs limites d'émission des eaux pluviales susceptibles d'être polluées	31
TITRE V – DÉCHETS PRODUITS	31
CHAPITRE 5.1. PRINCIPE DE GESTION	31
Article 5.1.1. Limitation de la production de déchets	31
Article 5.1.2. Séparation des déchets	31
Article 5.1.3. Conception et exploitation des installations d'entreposage internes des déchets	32
Article 5.1.4. Déchets traités ou éliminés à l'extérieur de l'établissement	32
Article 5.1.5. Déchets traités ou éliminés à l'intérieur de l'établissement	32
Article 5.1.6. Transport	32
Article 5.1.7. Déchets produits par l'établissement	32
TITRE VI – SUBSTANCES ET PRODUITS CHIMIQUES	34
CHAPITRE 6.1. DISPOSITIONS GENERALES	34
Article 6.1.1. Identification des produits	34
Article 6.1.2. Étiquetage des substances et mélanges dangereux	34
CHAPITRE 6.2. SUBSTANCES ET PRODUITS DANGEREUX POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT	34
Article 6.2.1. Substances interdites ou restreintes	34
Article 6.2.2. Substances extrêmement préoccupantes	34
Article 6.2.3. Substances soumises à autorisation	35
Article 6.2.4. Produits biocides – Substances candidates à substitution	35
Article 6.2.5. Substances à impact sur la couche d'ozone (et le climat)	35

TITRE VII – PRÉVENTION DES NUISANCES SONORES, DES VIBRATIONS ET DES NUISANCES LUMINEUSES	35
CHAPITRE 7.1. DISPOSITIONS GENERALES	35
Article 7.1.1. Aménagements	36
Article 7.1.2. Véhicules et engins	
Article 7.1.3. Appareils de communication	36
CHAPITRE 7.2. NIVEAUX ACOUSTIQUES	36
Article 7.2.1. Valeurs limites d'émergence	36
Article 7.2.2. Niveaux limites de bruit en limites d'exploitation	36
CHAPITRE 7.3. EMISSIONS LUMINEUSES	37
Article 7.3.1. Émissions lumineuses	37
TITRE VIII – PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	37
CHAPITRE 8.1. PRINCIPES DIRECTEURS	37
CHAPITRE 8.2. CARACTERISATION DES RISQUES	37
Article 8.2.1. Inventaire des substances ou préparations dangereuses présentes dans l'établissement	37
Article 8.2.2. Zonage des dangers internes à l'établissement	38
Article 8.2.2. Distances d'effets en cas d'accident	38
CHAPITRE 8.3. INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS	38
Article 8.3.1. Accès et circulation dans l'établissement	38
Article 8.3.1.1. Gardiennage et contrôle des accès	39
Article 8.3.1.2. Caractéristiques minimales des voies	39
Article 8.3.2. Bâtiments et locaux	39
Article 8.3.3. Installations électriques - mise à la terre	40
Article 8.3.3.1. Zones à atmosphère explosible	40
Article 8.3.4. Protection contre la foudre	40
Article 8.3.5. Risques naturels	41
Article 8.3.6. Signalisation	41
CHAPITRE 8.4. GESTION DES OPERATIONS PORTANT SUR DES SUBSTANCES DANGEREUSES	41
Article 8.4.1. Consignes d'exploitation destinées à prévenir les accidents	41
Article 8.4.2. Vérifications périodiques	42
Article 8.4.3. Interdiction de feux	42
Article 8.4.4. Formation du personnel	42
Article 8.4.5. Travaux d'entretien et de maintenance	42
Article 8.4.5.1. Contenu du permis de travail, de feu	42

CHAPITRE 8.5. ELEMENTS IMPORTANTS DESTINES A LA PREVENTION DES ACCIDENTS	43
Article 8.5.1. Liste des éléments importants pour la sécurité	43
Article 8.5.2. Domaine de fonctionnement sur des procédés	43
Article 8.5.3. Conception des équipements importants pour la sécurité	44
Article 8.5.4. Systèmes d'alarme et de mise en sécurité des installations	44
Article 8.5.5. Dispositif de conduite	44
Article 8.5.6. Surveillance et détection des zones de dangers	45
Article 8.5.7. Alimentation électrique	45
Article 8.5.8. Utilités destinées à l'exploitation des installations	46
CHAPITRE 8.6. PREVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES	46
Article 8.6.1. Organisation de l'établissement	46
Article 8.6.2. Étiquetage des substances et préparations dangereuses	46
Article 8.6.3. Canalisations de transport de fluides	46
Article 8.6.4. Rétentions	47
Article 8.6.5. Réservoirs	47
Article 8.6.6. Règles de gestion des stockages en rétention	48
Article 8.6.7. Stockage sur les lieux d'emploi	48
Article 8.6.8. Transports - chargements – déchargements	48
Article 8.6.9. Élimination des substances ou préparations dangereuses	49
CHAPITRE 8.7. MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT ET ORGANISATION DES SECOURS	49
Article 8.7.1. Définition générale des moyens	49
Article 8.7.2. Entretien des moyens d'intervention	49
Article 8.7.3. Ressources en eau et mousse	49
Article 8.7.4. Consignes de sécurité	51
Article 8.7.5. Consignes générales d'intervention	52
Article 8.7.6. Système d'alerte interne	52
Article 8.7.7. Plan d'opération interne	52
Article 8.7.8. Protection des milieux récepteurs	54
Article 8.7.8.1. Dossier de lutte contre la pollution des eaux	54
Article 8.7.9. Bassin de confinement et bassin d'orage	54
CHAPITRE 8.8. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	55
Article 8.8.1. Exutoires de fumées	55
Article 8.8.2. Résistance au feu	55
Article 8.8.3. Isolement recoupement des installations	55
Article 8.8.4. Issues de secours	55
TITRE IX – CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT	55
CHAPITRE 9.1. PREVENTION DES SINISTRES DANS LES ENTREPOTS COUVERTS	55
Article 9.1.1. Généralités	56
Article 9.1.2. Implantation – Accessibilité	56

Article 9.1.3. Dispositions relatives au comportement au feu des entrepôts	57
Article 9.1.4. Compartimentage et aménagement du stockage	58
Article 9.1.5. Dispositions relatives à l'exploitation de l'entrepôt	59
CHAPITRE 9.2. PARC DE STOCKAGE EXTERIEUR	61
CHAPITRE 9.3. CHAUDIERES	61
Article 9.3.1. Prévention des rejets accidentels	61
Article 9.3.2. Prévention des risques d'explosion	61
Article 9.3.2.1. Alimentation en combustible	61
Article 9.3.2.2. Contrôle de la combustion	62
Article 9.3.2.3. Détection de gaz - détection d'incendie	62
Article 9.3.3. Entretien – Maintenance	63
CHAPITRE 9.4. MESURES DE PROTECTION DU SILO D'AMIDON	63
CHAPITRE 9.5. TRAVAIL MECANIQUE DES METAUX	64
Article 9.5.1. Comportement au feu des bâtiments	64
Article 9.5.2. Captage et épuration des rejets à l'atmosphère	64
CHAPITRE 9.6. AGREMENT POUR LA VALORISATION DE DECHETS D'EMBALLAGE	64
CHAPITRE 9.7. GAZOMETRE	65
Article 9.7.1. Gazomètre	65
TITRE X – SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ET DE LEURS EFFETS	66
CHAPITRE 10.1. PROGRAMME D'AUTOSURVEILLANCE	66
Article 10.1.1. Principe et objectifs du programme d'autosurveillance	66
Article 10.1.2. Mesures comparatives	67
CHAPITRE 10.2. MODALITES D'EXERCICE ET CONTENU DE L'AUTOSURVEILLANCE	67
Article 10.2.1. Autosurveillance des émissions atmosphériques	67
Article 10.2.1.1. Autosurveillance des rejets atmosphériques	67
Article 10.2.2. Relevé des prélèvements d'eau	69
Article 10.2.3. Autosurveillance des eaux résiduaires	69
Article 10.2.4. Surveillance des effets sur les milieux aquatiques	72
Article 10.2.5. Autosurveillance des déchets	73
Article 10.2.5.1. Analyse et transmission des résultats d'autosurveillance des déchets	73
Article 10.2.6. Autosurveillance des niveaux sonores	73
CHAPITRE 10.3. SUIVI INTERPRETATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	74
Article 10.3.1. Actions correctives	74
Article 10.3.2. Analyse et transmission des résultats de l'autosurveillance	74
Article 10.3.3. Transmission des résultats de l'autosurveillance des déchets	74
Article 10.3.4. Analyse et transmission des résultats des mesures des niveaux sonores	74

CHAPITRE 10.4. CONTROLES ET ANALYSES	75
CHAPITRE 10.5. BILANS PERIODIQUES	75
Article 10.5.1. Bilan environnement annuel (ensemble des consommations d'eau et des rejets chroniques et accidentels)	75
Article 10.5.2. Bilan environnement annuel (émissions de gaz à effet de serre)	75
Article 10.5.3. Réexamen des conditions d'exploiter (ensemble des rejets chroniques et accidentels)	76

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la mairie de Nogent-sut-Seine

